



# PROCES-VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DE ST-MARTIN

MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 27 septembre 2022 à 19h30

---

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Règlement intercommunal du CSIB Hérens (centre de secours incendie B) ;  
Approbation
3. Prescriptions d'exploitation de la déchetterie communale ; Informations
4. Divers

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

**Le Président Alain Alter** ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

**Le Président** précise que l'assemblée primaire a été convoquée le 6 septembre 2022 par affichage aux piliers publics, conformément à l'art. 9 LCo du 05.02.2004. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

**Le Président** désigne MM. Patrice Gaspoz et Claude-Alain Boand, en qualité de scrutateurs et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

## 2. REGLEMENT INTERCOMMUNAL DU CSIB HERENS (CENTRE DE SECOURS INCENDIE B) ; APPROBATION

**Le Président** propose que le règlement intercommunal du CSIB Hérens soit approuvé en bloc au terme de sa lecture.

L'assemblée primaire, à l'unanimité, approuve la proposition formulée par le Président.

**Le Président** donne lecture du règlement intercommunal du CSIB Hérens, lequel n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de l'assemblée primaire.

Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité, le règlement intercommunal du CSIB Hérens.

## 3. PRESCRIPTIONS D'EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE COMMUNALE ; INFORMATIONS

**Claude-Alain Boand**, Conseiller, donne lecture des prescriptions d'exploitation de la déchetterie communale, lesquelles ont été approuvées par le Conseil municipal en séance du 6 septembre 2022.

Ne s'agissant pas d'un règlement communal, les présentes prescriptions ne sont pas soumises à l'approbation de l'assemblée primaire. Elles sont communiquées à titre purement informatif.

## 4. DIVERS

### Mesures de lutte contre la pénurie énergétique

**Le Président** commente et énumère un certain nombre d'actions qui peuvent être prises par les citoyens, respectivement par la collectivité publique, en matière d'économie d'énergie.

Lors de la séance du 6 octobre 2022, le Conseil municipal précisera les mesures concrètes qui seront prises en matière d'économie d'énergie, sur la base des propositions formulées par la Task Force désignée à ce sujet.

**Le Président** ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire municipale et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

MUNICIPALITE DE SAINT-MARTIN

**ALAIN ALTER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal